

Simplifiez-vous la rénovation énergétique avec Île-de-France Énergies



Île-de-France Énergies, le spécialiste de la rénovation énergétique et de son financement en Île-de-France



400 000
logements
franciliens
à rénover
d'ici à 2020,
c'est 18 % des
copropriétés

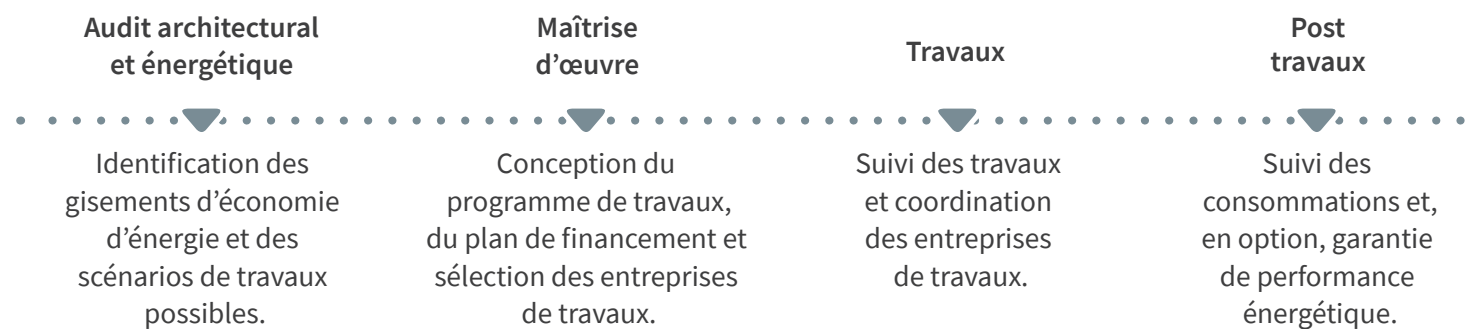
Île-de-France Energies vous simplifie la rénovation énergétique

Île-de-France Énergies vous accompagne tout au long des étapes d'un projet de rénovation énergétique en copropriété : audit architectural et énergétique, définition technique du programme de travaux (via une mission de maîtrise d'œuvre), montage financier, coordination des prestataires, suivi des travaux et garantie de performance énergétique post travaux. Cette solution globale permet de proposer un service sur-mesure adapté à chaque copropriété avec un objectif ambitieux : réduire d'au moins 40 % la consommation énergétique après travaux.

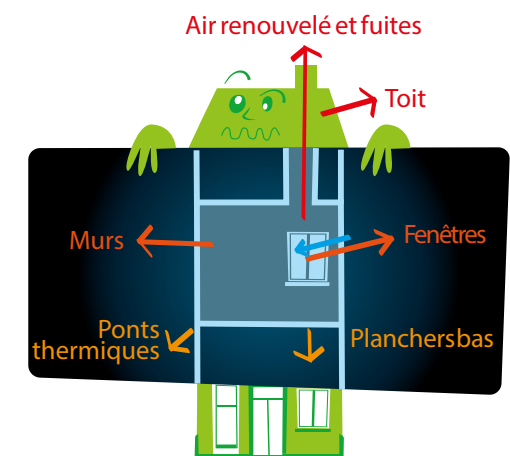
L'énergie, un enjeu majeur pour la région Île-de-France

Plus de 700 000 franciliens dépensent aujourd'hui plus de 10 % de leurs revenus pour leurs factures d'énergie. Les prix de l'énergie ont augmenté de 30 % en 10 ans et la hausse du coût de l'énergie représente 75 % de l'augmentation des charges. De plus, 68 % des bâtiments franciliens et 83 % des bâtiments parisiens sont énergivores (classes E, F et G de l'étiquette énergétique).

L'accompagnement d'Île-de-France Energies



Les déperditions thermiques



Consommation énergétique des franciliens :

- 67 % chauffage,
- 14 % électricité (éclairage, électroménager, informatique...),
- 14 % eau chaude,
- 5 % cuisson.

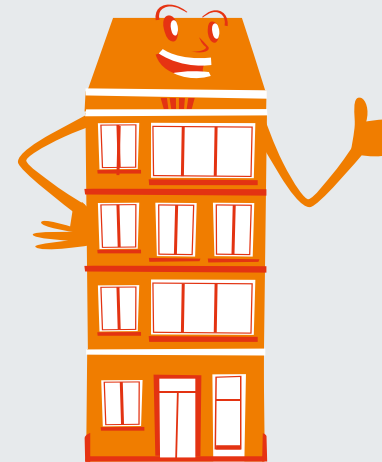
Grâce à l'accompagnement d'Île-de-France Energies, l'appartement d'Hélène sera bientôt plus confortable avec une isolation performante par l'extérieur, la réfection du système de ventilation et de nouvelles fenêtres double vitrage.



Qu'est-ce que la rénovation énergétique?

La rénovation énergétique concerne à la fois l'isolation du bâtiment (façades, toiture, planchers et vitrages) mais aussi l'optimisation des systèmes de ventilation, de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire et de l'éclairage. Elle peut aussi intégrer l'installation d'énergies renouvelables pour le chauffage, l'eau chaude sanitaire ou la production d'électricité (panneaux solaires, pompes à chaleur, réseau de chaleur utilisant la géothermie ou la biomasse, etc.). Une rénovation énergétique globale permet de réaliser des économies d'énergie de 40 à 70 %.

Pourquoi engager la rénovation énergétique de votre copropriété ?



Après une rénovation énergétique, les frais de chauffage peuvent diminuer de 30 à 70 %

Faire des économies d'énergie

L'objectif est de réaliser au moins 40 % d'économies d'énergie pour contenir l'impact des hausses des coûts de l'énergie en optant pour des travaux disposant du meilleur ratio investissement/performance énergétique.

Les travaux seront compatibles avec l'objectif de consommation d'énergie du label « BBC Effinergie Rénovation ».

Améliorer votre confort

C'est isoler votre immeuble pour obtenir une température homogène dans votre logement mais aussi réduire le bruit extérieur, ventiler pour avoir une meilleure qualité de l'air intérieur et limiter les déperditions de chaleur liées au renouvellement d'air.

Valoriser votre bien

Afin de vendre ou louer votre bien dans les meilleures conditions et sans décote, il s'agit de l'adapter et de le mettre en conformité avec les standards actuels.

Bénéficier des aides financières

Afin d'inciter les particuliers à rénover leur logement, l'État et les collectivités territoriales ont mis en place différents dispositifs financiers incitatifs : Eco-prêt à taux zéro (Eco-PTZ collectif ou individuel), Certificats d'Economie d'Énergie, Crédit d'Impôt Transition Énergétique, Taux de TVA réduit à 5,5 %, aides de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (Anah), de la Région Île-de-France... les aides ne manquent pas !

Les obligations de travaux instituées par la Loi de Transition Énergétique devraient avoir à terme pour conséquence de réduire voire de supprimer certaines aides. C'est le moment de vous lancer !

? La loi de Transition énergétique pour la Croissance Verte instaure deux obligations de rénovation :

• Une obligation d'embarquer des travaux d'isolation thermique en cas de travaux de ravalement de façade, réfection de toiture, transformation de garages, combles ou pièces non aménagées en pièces habitables.

• Une obligation de rénover les copropriétés dont la consommation énergétique est supérieure à 330 kWh/m².an avant 2025.

La rénovation énergétique, c'est cher ?

Selon les travaux réalisés et les économies d'énergie escomptées, compter entre 10 000 € et 30 000 € pour la rénovation énergétique d'un logement moyen.



Avec Île-de-France Énergies, Jeanine et Yvon ont réussi à convaincre les copropriétaires de leur immeuble : trouver les bons entrepreneurs, bénéficier d'un suivi des travaux de qualité et d'un plan de financement pour tous.



À quel moment nous contacter ?

- Lorsque vous envisagez des travaux (ravalement de façade, réfection de l'étanchéité, changement de fenêtres, remplacement de la chaudière, de la ventilation et/ou des radiateurs...).
- Lorsque vous souhaitez réaliser un audit architectural et énergétique (conformément au cahier des charges ADEME Île-de-France/Région Île-de-France/Ville de Paris/ Agence Parisienne du Climat).
- Après avoir réalisé votre « audit énergétique ».
- Dans tous les cas dès lors que votre copropriété s'interroge sur ses consommations énergétiques.

Un bouquet de services complet et performant pour chaque copropriétaire



6 à 12 mois,
c'est la durée
moyenne des
travaux de
rénovation
énergétique

Un service clé en main

Les équipes d'Île-de-France Énergies mettent en œuvre votre projet de rénovation énergétique et sont garantes de la qualité des prestations, du suivi des travaux et du respect des délais :

- Réalisation des études et définition du programme de rénovation
- Sélection des prestataires
- Coordination des acteurs de la rénovation et suivi des travaux
- Validation de la qualité d'exécution des travaux
- Garantie de la performance énergétique après travaux

Un interlocuteur unique

Un spécialiste d'Île-de-France Énergies dédié à votre projet assure la coordination technique, financière et administrative ainsi que la bonne communication du projet auprès des copropriétaires par le biais de réunions d'information et de supports de communication ad hoc.

Une étude personnalisée

Chaque cas est différent. Chaque copropriétaire se verra donc proposer une étude personnalisée de son dossier technique et financier.

Un plan de financement optimal

Île-de-France Énergies élabore le plan de financement mobilisant toutes les solutions financières dont vous pouvez bénéficier et vous accompagne dans

les demandes de subventions et la mobilisation de prêts bancaires.

Une offre innovante de tiers-financement

Île-de-France Énergies avance à la copropriété tout ou partie du montant des travaux restant à payer pour boucler le financement. Ceci permet au bénéficiaire (le syndicat des copropriétaires) de rembourser le coût des travaux par un versement régulier dont le montant tient compte des économies d'énergie générées par les travaux.

Une garantie pour la qualité des travaux

Île-de-France Énergies travaille avec des spécialistes de la rénovation énergétique en copropriété (bureaux d'études thermiques et fluides, architectes) et des entreprises de travaux certifiées «Qualibat» et RGE (Reconnues Garanties de l'Environnement).

Des économies d'énergie garanties

C'est un engagement de l'équipe d'Île-de-France Énergies : moins d'énergie consommée et une performance énergétique des bâtiments garantie.

ZOOM SUR UNE RÉNOVATION "BÂTIMENT BASSE CONSOMMATION"

- Résidence "Lançon-Rungis" - Paris 13^{ème}
- 31 logements
- année de construction : 1960

Accompagnement d'Île-de-France Energies de A à Z :
Audit architectural et énergétique, maîtrise d'œuvre et suivi des travaux

Programme de travaux : isolation thermique des façades, de la toiture et des terrasses privatives, changement des menuiseries par du double vitrage, rénovation de la chaufferie et des systèmes de distribution de chaleur, passage du fioul au gaz, ventilation hybride hygro-réglable, panneaux solaires thermiques, création de balcons en option.

> **64 %** d'économies d'énergie (de 279 kWh/m².an à 98 kWh/m².an)

”

“Notre chaudière fioul était en fin de vie, nous avons des problèmes d'inconfort et nos factures d'énergie ne cessaient d'augmenter. Face à ce constat, nous avons fait appel à Île-de-France Energies pour rénover notre immeuble. Île-de-France Energies a réalisé l'audit architectural et énergétique puis les études de maîtrise d'œuvre qui ont permis de concevoir un programme de travaux optimal et un plan de financement adapté. Les travaux ont coûté en moyenne 30 000 € par appartement, 50% de ce montant a été pris en charge par des aides financières ! La chargée d'opération dédiée à notre projet nous a accompagné dans la mobilisation de ces aides et a été présente à chaque étape clé, ce qui a facilité la bonne appropriation du projet par tous les copropriétaires.”

Le président du Conseil syndical



La Société d'Economie Mixte Île-de-France Energies

Créée en 2013, Île-de-France Energies est dotée d'un capital de 5,32 millions d'euros porté par 85% d'actionariat public (11 collectivités territoriales et 3 syndicats d'énergie) et 15% d'actionariat privé représenté par deux institutions financières, la Caisse des Dépôts et Consignations et la Caisse d'Épargne Île-de-France.

11 Collectivités territoriales : Région Île-de-France, Ville de Paris, Ville de Créteil, Conseils départementaux du Val-de-Marne (94) et de Seine-et-Marne (77), Communautés d'agglomérations de Plaine Commune, d'Est Ensemble, de Cergy Pontoise, des Hauts de Bièvre, de Paris Saclay et de Vallée-Sud.



Trois syndicats de gestion intercommunale de l'énergie : SIPERREC, SIGEIF et SDESM

Île-de-France Energies
Promouvoir, Organiser, Soutenir et Inventer la Transition
Energétique en Île-de-France

Pour nous contacter :

Email : contact@iledefranceenergies.fr

Téléphone : 01 83 65 36 36

www.iledefranceenergies.fr

Cité régionale de l'Environnement
90-92 avenue du Général Leclerc
93500 Pantin



Cofinancé par le programme Énergie intelligente-Europe de l'Union européenne

Le contenu de cette publication n'engage que la responsabilité de son auteur et ne représente pas l'opinion de l'Union européenne. N'i l'EASME ni la Commission européenne ne sont responsables de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y figurent.